

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de Berlin, 26 juillet, et la *Gazette nationale* signalent l'arrivée d'une note française relative à la question du Sleswig septentrional. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* réserve provisoirement son appréciation. La *Gazette nationale* considère cette note comme un acte d'immixtion. Elle conseille au gouvernement prussien de formuler nettement ses intentions afin de prévenir en temps opportun toute illusion.

La *Gazette de la Croix* constate également l'arrivée d'une note française. La *Gazette de la Banque* et d'autres journaux contestent que cette démarche soit justifiée en droit.

La *Presse* de Vienne croit savoir que la dépêche française adressée à Berlin se résume en deux points : Premièrement, elle expose qu'il est de l'intérêt, du droit et du devoir de la France de s'occuper de l'exécution de la paix de Prague. Secondement, elle déclare irréalisable la condition formulée par la Prusse d'obtenir, en échange de la rétrocession du Sleswig septentrional, des garanties pour la sauvegarde de la nationalité allemande.

On mande de Munich que les représentants de la France près les cours de l'Allemagne du Sud ont récemment déclaré que la France se verrait menacée par l'entrée des Etats du Sud dans la Confédération du Nord, et qu'elle empêcherait au besoin par les armes tout développement ultérieur de l'unité allemande.

Le *Morning-Post* s'attache à démontrer que les craintes de guerre sont au moins prématurées. Il fait observer que la Russie et la France tiennent le même langage à Berlin sur la question du Sleswig. Le *Post* dit aussi que la France arme uniquement pour maintenir son prestige militaire en Europe.

On écrit d'Athènes, le 26 juillet :

Les insurgés ont repris l'offensive dans les provinces orientales, à Candie, et ont causé des pertes aux Turcs, qui se sont réfugiés dans la forteresse de Candie. Omer-Pacha, ayant attaqué les insurgés retranchés sur les hauteurs de Sphakia, a été repoussé. Les cruautés commises par Omer-Pacha ont, dit-on, ému les consuls de France, d'Angleterre, de Russie et d'Italie à la Canée, qui, assurément, viennent de proposer, par un télégramme identique, à leurs gouvernements, la suspension des hostilités ou le transport en Grèce des femmes et des enfants.

Le consul d'Italie à la Canée a adressé à son gouvernement la dépêche suivante :

« Des massacres de femmes et d'enfants sont commis dans l'intérieur de l'île. L'autorité turque ne peut ni réprimer l'insurrection ni arrêter le cours de ces atrocités. L'humanité réclame la suspension immédiate des hostilités ou le transport en Grèce des femmes et des enfants. Les consuls d'Angleterre, de France et de Russie adressent un télégramme identique à leurs gouvernements. »

Un télégramme de Rome annonce qu'une

rencontre a eu lieu le 6 juillet entre les gardes pontificaux et les brigands. Ceux-ci ont eu deux morts et plusieurs blessés, parmi lesquels le chef de bande Panicci.

Dans une autre rencontre, le fameux chef de bande Louis Antirezzi, avec son frère Thomas et deux autres brigands, ont été tués.

Les journaux de Vienne signalent l'existence d'une dépêche-circulaire adressée par la cour de Rome à toutes les puissances catholiques pour appeler leur attention sur les débats du Parlement italien et constater que l'attitude du gouvernement de Florence est en contradiction avec le saint-siège. La circulaire mentionne aussi les préparatifs faits par les bandes de volontaires italiens.

On écrit de Vienne, 27 juillet :

Le sultan est arrivé ce matin à 7 heures. Il a été reçu à la gare par l'empereur et les archiducs. Les gardes du corps et les troupes formaient la haie jusqu'au palais de Schönbrunn, où Sa Hautesse a pris sa résidence.

La *Gazette officielle de Vienne* rend compte de la réception de la commission anglaise chargée de remettre à l'empereur les insignes de l'ordre de la Jarretière.

La cérémonie s'est accomplie avec une grande solennité.

Le plénipotentiaire britannique, marquis de Bath, dans l'allocution qu'il a adressée à l'empereur, a fait ressortir ce point, que la reine d'Angleterre saisit avec empressement l'occasion de consolider l'alliance qui existe depuis longtemps entre les deux pays.

L'empereur a répondu que rien ne lui tient plus à cœur que de voir se resserrer les liens qui l'attachent personnellement à une souveraine dont le nom est porté si haut par l'amour et par la vénération de la grande nation britannique.

La *Gazette de Bavière* a reçu de Bamberg, en date du 26 juillet, le télégramme suivant :

« Le roi de Grèce Othon I^{er} est depuis lundi atteint de la rougeole. La nuit dernière, l'auguste malade, dont les forces diminuaient rapidement, a reçu les derniers sacrements. »

Un télégramme officiel annonce la mort du roi Othon, oncle du roi Louis II de Bavière, décédé le 26 juillet à Bamberg, où il s'était retiré à la suite des événements de 1862. Le roi Othon, qui a occupé pendant trente ans le trône de Grèce, était âgé de cinquante-deux ans.

D'après un télégramme de New-York, 16 juillet, on assure que M. Seward, dans sa réponse au Sénat, aurait déclaré que le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas demander au gouvernement du Mexique la mise en liberté de Santa-Anna, qui a fomenté la guerre contre le Mexique.

Juarez a fait saisir tous les couvents catholiques.

Le général Cortinas a reçu l'ordre d'occuper la ligne du Rio-Grande.

L'empereur Maximilien a légué par testament 100,000 dollars aux veuves de Miramon et de Mejia.

Des rapports authentiques de Mexico, reçus par le gouvernement anglais, constatent

FEUILLETON.

42

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Aux premiers mots qui lui apprirent la funeste catastrophe, Macabre dit rapidement à Narcisse :

— Eh bien ! oui, Monsieur, j'accepte le duel.

— Enfin... l'heure ?

— Celle-ci, répondit Macabre.

— Le lieu ?

— Sous la glace.

— Comment ?

— Un homme de cœur, dit Macabre, n'expose pas sa vie pour tuer son semblable, mais pour le sauver. Venez lutter de courage, en sauvant quelque victime ; c'est là mon duel, Monsieur ?

Il allait s'élançer, au milieu des acclamations de la foule, lorsque Stella, toute pâle et toute tremblante, courut à lui, et voulut le retenir.

Mais un cri désespéré, un cri de jeune fille, qui vibra dans le cœur de Stella, retentit tout-à-coup.

— A moi ! à moi ! criaient-ils.

— C'est la voix d'Yolande ! s'écria Stella, en lâchant le bras de Macabre, qui prit aussitôt son élan.

— A nous deux ! dit-il à Narcisse, en s'élançant au secours d'Yolande, qu'il avait entrevue à Enghien, et voulait sauver à tout prix, puisqu'elle était aimée de Stella. A nous deux. Venez ! venez !

Narcisse le regarda s'éloigner d'un air stupéfait, jeta les yeux du côté du sinistre événement, fremit d'épouvante, et grommela entre ses dents :

— Ma foi, non !

Et il tourna les talons au milieu des huées.

Yolande, malgré les cris qui s'élevaient pour la retenir, s'était avancée de plus en plus... Mais tout-à-coup, un craquement se fit entendre, la glace chancela sous ses pas et se sépara de la masse. Elle se trouva sur un immense glaçon entouré d'eau et formant une île flottante. Mais bientôt le glaçon mobile eut un brusque mouvement de bascule ; la pauvre enfant poussa un cri terrible, et disparut sous les glaces.

Il y eut alors une épouvante générale. Mme Mélusine, qui s'était approchée, de manière toutefois à ne courir aucun danger, ressentit elle-même une impression de terreur ; mais elle se remit bientôt,

regarda la glace aussi perfide qu'elle, et se dit tout bas :

— La dernière héritière a disparu : je suis la seule parente de ce bon cousin.

Mais la tête de la jeune fille reparut à la surface. Tout-à-coup un sauveur passa sous la corde qui était tendue, comme pour dire : « Ne passez pas ; ici l'on meurt ; » et sans écouter ceux qui voulaient le retenir, il se jeta héroïquement dans l'eau. Cet homme, c'était Macabre, qui voulait jouer sa vie dans un duel sublime et nouveau ; mais, moins intrépide que lui, son adversaire avait reculé.

Yolande étendit la main vers ce sauveur, que le ciel lui envoyait, et voulut lui saisir le bras, par un brusque mouvement.

— Vous nous perdez tous les deux, s'écria Macabre ; appuyez-vous légèrement sur mon épaule.

Il se remit à nager péniblement entre les glaçons, cherchant, sans pouvoir l'atteindre, un point solide et une masse compacte. Déjà le froid commençait à raidir ses membres, à paralyser ses mouvements, et lui donnait, ainsi qu'à la pauvre Yolande, une teinte cadavéreuse.

Stella, qui, devançant son père, venait d'arriver tout éperdue, passait par toutes les alternatives de

l'anxiété. Ce qui flottait là, devant elle, et, d'un moment à l'autre, pouvait être englouti, c'étaient deux êtres adorés, qui, avec son père et son cher Benjamin, remplissaient tout son cœur.

Enfin, Macabre et Yolande atteignirent un angle que formait la glace et qui s'avancait dans l'eau, comme un cap de Bonne-Espérance.

Il s'y cramponnèrent, mais leur appui trompeur céda, se détacha de la masse, forma un nouveau glaçon et, par l'effort même qu'ils avaient fait, ils furent rejétés dans l'eau et disparurent.

Ce fut alors une morne consternation.

Stella, plus mourante que les noyés, jetait sur l'eau un œil hagard. C'en était donc fait de ces deux êtres bien-aimés !... Ils allaient mourir d'une mort terrible, la mort dans une prison d'eau, murée par la gelée, la mort dans un immense cachot liquide, au plafond de glace, ferme et dur, qui vous repousse et vous ensanglante, quand vous cherchez à surnager.

Mais au moment où tout espoir semblait s'évanouir, la tête blonde d'Yolande et les cheveux noirs de son sauveur apparurent entre deux glaçons.

Ils étaient loin d'être sauvés, mais nos Parisiens, si souvent attaqués, sont, après tout, la population

qu'un grand nombre de Français et d'Allemands qui avaient cherché un refuge dans les hôtels des ambassades et consulats français et prussiens avaient été fusillés, malgré les protestations les plus énergiques.

D'après les journaux de Londres, si le ministre de France, M. Dano, n'est pas encore parti du Mexique, c'est parce qu'on lui refuse ses passeports.

Les journaux anglais s'étonnent aussi que M. Dano n'ait pas encore eu le loisir d'envoyer son rapport sur les événements de Queretaro et de Mexico.

Les avis du Mexique reçus à New-York le 26 juillet, constatent qu'on a encore fusillé dix généraux impérialistes.

On lit dans la *Liberté* :

L'appel suivant à ses confrères est adressé par le rédacteur en chef du *Courrier français* :

« Les journaux qui se respectent doivent se pourvoir à d'autres sources d'informations que l'Agence Havas. Cette Agence, en effet, ne se contente pas, à la faveur de son monopole, de nous surcharger tous les jours de nouvelles insignifiantes, déflorées et prolixes, pompeusement décorées du titre de dépêches, mais encore elle tronque et mutilé les nouvelles qui peuvent avoir quelque importance. C'est ainsi que l'Agence Havas, qui accumule si volontiers les détails sur les circonstances les plus insignifiantes, nous a transmis hier le télégramme suivant, absolument dépourvu d'intérêt dans sa concision :

« Berlin, 24 juillet. — La réponse danoise, depuis longtemps attendue, vient d'arriver au ministère des affaires étrangères. »

« Or, voici le texte fort important de la dépêche transmise aux journaux anglais par l'Agence Reuter :

« Berlin, 24 juillet. — La réponse danoise à la réponse prussienne, au sujet des garanties pour la protection des Allemands dans les districts du nord du Slesvig qui doivent être cédés au Danemark, laisse la porte ouverte à une entente amicale et directe entre les cabinets de Berlin et de Copenhague. L'attitude prise par le gouvernement danois en cette circonstance atteste que ses dispositions ne sont nullement hostiles. »

« Ce rapprochement du Danemark et de la Prusse, en face des éventualités prochaines de guerre, a une grande importance. Voilà pourquoi l'Agence Havas a cru devoir nous le dissimuler. Mais voilà aussi pourquoi un journal qui se respecte doit se pourvoir à d'autres sources d'informations. »

« Nous faisons appel à ceux de nos confrères qui voudront s'associer à nous pour aviser aux moyens de se procurer des informations directes et sûres, de façon à nous affranchir

de l'Agence Havas. La facilité avec laquelle les journaux se sont contentés jusqu'ici de ces dépêches tronquées et arrangées suivant les besoins de la politique gouvernementale est une des plus grandes causes de la déconsidération de la presse française.

» Le rédacteur en chef : A. VERMOREL. »

Le rédacteur en chef du *Courrier français* a raison ; le service télégraphique de l'Agence Havas exige impérieusement une réforme ; mais sous le régime actuel de la presse en France, comment opérer cette réforme ?

Cette question intéresse à un haut degré tous les lecteurs de journaux. L'Agence Havas se serait donné pour tâche de les dégoûter de lire les dépêches télégraphiques, qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. La plupart de ses télégrammes sont sans intérêt, et quand ils sont importants, elle les tronque.

Un tel état de choses a duré trop longtemps ; il est urgent qu'il ait un terme.

Que M. Vermorel, qui a pris l'initiative, convoque tous les propriétaires, directeurs et rédacteurs en chef de journaux, et nous nous rendrons exactement à son appel.

EMILE DE GIRARDIN.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'AGONIE DE MAXIMILIEN.

On lit dans la *Liberté* :

De nouveaux détails nous arrivent sans cesse, par les voies anglaise et américaine, sur la mort du prince autrichien. Tout le monde sent instinctivement que l'exécution de Queretaro est un des plus grands faits du siècle, qu'elle est le défi porté par les républicains de l'Ouest aux monarchistes cisatlantiques.

De Vienne, nous apprenons par le télégraphe que le capitaine autrichien Groller vient de publier son rapport sur la mort de l'archiduc. Avant l'exécution, M. Groller aurait proposé à Juarez l'alliance autrichienne en échange de la liberté de Maximilien. L'alliance autrichienne à des fils du sol américain ! Le successeur de Charles-Quint marchandant la vie de l'impérial Cortez au peau-rouge Juarez !

Voici maintenant, d'après le correspondant spécial d'un journal américain, le récit des dernières heures de Maximilien :

Le prince est dans l'appartement où il avait été enfermé avec M. de Salm-Salm, lorsque l'héroïque femme de ce dernier revient de chez Juarez, auquel elle avait été demander grâce.

— Elle ne va pas tarder, dit anxieusement M. de Salm-Salm. — Elle fera ce qu'elle pourra, répond l'archiduc ; et, se levant, il parcourt la chambre à pas lents. Son loignon tombe sans qu'il s'en aperçoive. Il a les mains croisées derrière le dos et se serre les doigts

avec des mouvements nerveux. Tout-à-coup, s'asseyant, il lève les yeux en souriant et demande au correspondant témoin de la scène : « Etes-vous Américain ou Mexicain ? — Je suis l'un et l'autre, étant né à Guadalajara et ayant habité les Etats-Unis. » L'archiduc continue en souriant : « Je pense que les Américains ne regretteront pas ma mort. — Je crois que si : ils ne sont pas gens si durs ; mais j'espère qu'ils n'apprendront pas votre mort. — Nous verrons, dit l'archiduc d'un air distrait. J'ai fait de mon mieux. Ceux qui m'ont trompé auront de cruels remords. » A ces mots, il mit la tête dans ses mains, et parut attendre et écouter.

Le visiteur, mal à son aise, regardait les deux prisonniers, l'un immobile, l'autre se promenant en silence. Dans la rue, on entendait aboyer un chien ; dans un cabaret, en face de la maison, des soldats chantaient et riaient. Tout-à-coup, la porte s'ouvrit et une sentinelle annonça : « La senora. » La vaillante femme se jeta dans les bras de son mari. Elle arrivait de San-Luis-Potosi, de chez Juarez ; son visage était hâlé et couvert de poussière ; ses bottines étaient déchirées ; une espèce d'épuisement nerveux la faisait trembler.

L'archiduc, à côté, tout pâle, attendait la fin de ces embrassements ; il dit à la princesse, à voix basse, presque en murmurant à son oreille : « Avez-vous réussi ? Qu'a dit Juarez ? — Ils feront ce qu'ils ont promis dans les dépêches ; ils accordent un sursis. O Sire ! que je suis heureuse ! » L'archiduc baisa la main de la princesse, en lui disant : « Que Dieu vous bénisse, madame ! Jamais vous n'avez été si bonne. Hélas ! que ne puis-je vous rendre tant de bontés ! » La princesse s'efforça de sourire. « Croyez-vous cela, Sire ? dit-elle ; j'ai pourtant une faveur à vous demander. — Accordé ! répondit l'archiduc, en conduisant la princesse à une chaise. Mais vous paraissez épuisée. Nous n'avons rien à vous offrir. — Prince, occupez-vous de votre femme. Pour moi... » Disant ces mots, Maximilien se tourna et alla se mettre à la fenêtre. Il était aisé de voir pourquoi. Son désespoir était intérieur. M. de Salm-Salm, une main sur le dos de la chaise de sa femme, l'autre levée vers l'archiduc, pouvait à peine retenir les marques de sa douleur. Le visiteur américain, ému lui-même, sentit qu'il était de trop et se retira.

Trois jours après, Maximilien tombait, frappé de cinq balles. Jamais Shakespeare n'écrivit drame si cruel : *Horrible, horrible, mort horrible.*

Le *Moniteur* contient un décret en date du 27 juillet, déclarant close la session du Sénat, ouverte le 14 février.

— Il y a quelques jours, une dame des plus élégantes se présente, dans une voiture parfaitement attelée, à la porte d'Iéna, au palais

de l'Exposition, et fait signe à son cocher d'entrer. Les gardiens ordonnent d'arrêter, objectant que les princes et princesses ont seuls droit de pénétrer en voiture dans l'enceinte. Immédiatement la dame s'écrie :

— Place alors ! je suis la grande-duchesse de Gerolstein !...

Et les gardes, s'inclinant chapeau bas, laissent passer... Mlle Schneider, tout heureuse de son succès.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous nous bornons, quant à présent, à publier, d'après les informations qui nous sont parvenues, la liste des membres sortants du Conseil général qui se présentent de nouveau aux suffrages des électeurs :

Angers (sud-est), M. Segris.

Les Ponts-de-Cé, M. Boutton-Lévêque.

Saint-Georges-sur-Loire, M. le comte Walsh.

Durtal, M. Lemotheux-Moreau.

Longué, M. Paul Mouden-Gennevraye.

Montrevault, M. Saillard.

Saumur (nord-ouest), M. Mayaud.

Vihiers, M. le marquis de Contades.

Candé, M. le général de Rochebouët.

Lion-d'Angers, M. Roussier.

Cholet, M. Boutillier-Saint-André.

Nous croyons savoir en outre que M. Bordier, ancien président du tribunal de commerce et membre du conseil municipal d'Angers, propriétaire à la Houssaye, commune de Saint-Laurent-du-Mottay, canton de Saint-Florent, se présente dans ce canton, concurrence avec M. de Boissard, et que M. Chauvin, maire de Murs et professeur de mathématiques à l'École d'arts-et-métiers, se présente aussi comme candidat dans le canton des Ponts-de-Cé.

M. Abellard, avocat à Saumur, se porte également dans le canton N.-O. de Saumur, concurrence avec M. Léon Mayaud.

Par décret impérial, en date du 24 juillet, est nommé procureur général près la cour impériale d'Angers, M. Chevalier, procureur général près la cour impériale de Grenoble.

Dimanche, vers une heure du matin, toute notre ville a été éveillée par les cris sinistres : *au feu !* et par le rappel des pompiers. Un violent incendie venait de se déclarer rue de Penet, chez M. Petit, menuisier, et avait pris, dès le début, des proportions effrayantes. Fort heureusement, le vent qui avait soufflé les jours précédents avait cessé et ainsi le quartier a été préservé d'un désastre plus grand.

M. Petit, avec toute sa famille, avait quitté Saumur, samedi soir, pour se rendre à Brézé, auprès de sa mère. Il avait fermé son atelier à

par excellence, quand il s'agit de généreux élans. Pendant le temps qu'il eût fallu à un Allemand pour ôter son habit et dénouer sa cravate, ils avaient cassé la glace sur les bords, et s'étaient jetés dans des bateaux ; ce fut de là qu'ils tendirent, comme des banderoles, des cache-nez de sauvetage ; Macabre et Yolande parvinrent à les saisir et s'en firent des échelles de corde, pour escalader le bateau qui les remit sur le rivage.

Alors, au milieu d'une clameur d'enthousiasme, Macabre dont les cheveux ruisselaient, dont les dents claquaient, dont les mains et le front étaient ensanglantés par les glaçons, marcha droit à Stella, qui s'avançait palpitante de bonheur, remit Yolande entre ses bras et se perdit dans la foule.

Stella eut un serrement de cœur, une déception au milieu de sa joie ; mais Yolande lui restait et réclamait tous ses soins.

Elle la fit transporter dans le chalet qui servait de refuge ; on réchauffa la pauvre enfant, et on lui donna les premiers secours, avant qu'on ne la portât dans sa voiture.

Le colonel, Coraly et Mme Mélusine étaient accourus, et, bien entendu, Mme Mélusine eut toutes sortes de démonstrations de joie ; elle alla même

jusqu'à déposer sur le front glacé d'Yolande un baiser de Judas.

Cette bonne Mme Mélusine venait d'éprouver cependant une grande déception : pendant qu'Yolande revenait sur l'eau, ses espérances y tombaient ; mais elle se composait toujours une physionomie de circonstance : elle avait presque autant de visages à sa disposition, que la brillante Coraly avait de robes et de chapeaux.

XXIX. — LES DETTES DE CORALY.

Yolande fut ramenée, par Stella, chez M. de Valéran, qui pensa mourir d'épouvante à la seule idée d'avoir failli la perdre. Stella ne voulut quitter son amie que lorsqu'elle la revit fraîche et souriante. Quant à Faustin, qui errait par les allées du bois et était revenu avec son compagnon, longtemps après l'événement, il fut terrifié de tout ce qui s'était passé. Il entra dans une grande fureur contre lui-même, en songeant qu'il causait bien béré, renne, élan, et ours de la mer Glaciale, pendant que sa fiancée se noyait.

Dès qu'il fut tranquilisé sur l'état de sa chère Yolande, il courut à Enghien pour remercier Macabre, qui devait être retourné dans sa tombe ; mais on lui

raconta que, le 2 novembre, jour des Trépassés, on avait vu errer le mort, comme une âme en peine, dans les avenues et les rues d'Enghien. Le lendemain, quelqu'un l'avait reconnu à l'embarcadere du chemin de fer, et, depuis ce temps-là, on sonnait vainement à sa porte.

Faustin revint à Paris, et courut chez le colonel, pour lui demander s'il connaissait la nouvelle adresse du fantôme.

— Eh ! je n'en sais rien ! dit le colonel, mais je vous réponds que je le trouverai, cet original de mort ! J'irai le chercher, rue d'Enfer, rue du Paradis, rue Saint-Maur, dans tous les quartiers enfin où l'on a chance de rencontrer un trépassé. Je veux lui serrer la main à la lui briser, je veux lui dire que je l'admire, et qu'il est brave entre les braves... Si je ne le découvre pas, je le ferai afficher, je le ferai tambouriner.

— Ou, ce qui vaut mieux encore, reprit Faustin en riant, nous nous procurerons la trompette du jugement dernier ; ce sera le plus sûr moyen de le faire apparaitre.

Stella garda le silence ; elle était sombre, inquiète, et, de son côté, la belle Coraly semblait plongée dans de douloureuses méditations. On lisait quelque-

fois dans ses regards des inquiétudes mortelles, inexprimables. Il y avait même autour d'elle un certain mystère, et elle recevait d'étranges visites.

Un jour, c'était un homme de caoutchouc, multipliant les saluts, courbé en deux par la civilité, et s'inclinant devant tout le monde avec tant de politesse, que son corps avait contracté la forme d'un arc.

Une autre fois, c'était un petit homme anguleux, au profil en lame de couteau, et qui, dans toute sa personne, avait quelque chose de si aigu, qu'on avait peur de se couper en le regardant.

Un autre jour, c'était une grande femme aux airs majestueux, remarquable par la façon de sa robe ; ou une petite blonde, dont le chapeau coquet devait sortir des mains d'une grande artiste.

Ces singuliers visiteurs étaient tout simplement le bijoutier, le marchand de nouveautés, la couturière et la marchande de modes.

Mais, hélas ! c'étaient en même temps quatre créanciers ! la brillante Coraly avait des dettes.

Coraly, en se mariant, avait pas-é tout-à-coup de la médiocrité à la fortune, et elle s'était laissée éblouir. Elle avait pris les louis d'or pour des lingots ; elle s'était crue devant la source du Pactole,

la nuit, après le départ de tous les ouvriers. A minuit, disent les voisins, il n'y avait encore aucun indice d'incendie, et à une heure moins le quart les habitants du coteau Charrier ont été éveillés par les lueurs que projetait l'escalier enflammé.

Le feu a commencé au rez-de-chaussée, dans l'atelier rempli de copeaux, de bois débités et d'ouvrages en confection; de là il a gagné, par un vieil escalier en bois, le grenier tout garni aussi de planches et de madriers. La maison s'est donc trouvée embrasée à tous les étages et les appartements étaient d'un accès presque impossible. Cependant, quelques hommes de dévouement ont pénétré dans la chambre du premier et ont pu arracher d'une armoire quelques papiers, les registres de M. Petit et une faible somme d'argent.

Les secours sont arrivés de tous côtés, la compagnie de pompiers avait amené les pompes de la ville et l'Ecole de cavalerie était venue aussi prêter son concours. Malheureusement, la rue étant trop étroite, toutes les pompes n'ont pu être utilisées.

La première préoccupation a été d'abord de protéger les maisons voisines; celle faisant face à l'incendie était surtout gravement menacée. Les flammes qui sortaient de la boutique traversaient la rue et venaient remonter le long de la façade opposée. Les volets, les contrevents sont carbonisés. La maison Drugeon a également beaucoup souffert.

Après avoir ainsi maintenu le feu dans son foyer primitif, M. Joly, capitaine des pompiers, a dirigé tous ses efforts sur la maison Petit.

A cinq heures du matin, on a sonné le ralliement, et les travaux ont été terminés.

Les travailleurs ont rivalisé de zèle et d'ardeur; cependant rien n'a pu être sauvé, et ce n'est plus qu'un monceau de débris sous lequel, hier encore, fumaient les derniers débris de l'outillage et du mobilier. Le total des pertes s'élève à 16,000 fr. environ. Tout était assuré.

Toutes les autorités de notre ville se sont rendues sur les lieux du sinistre. M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet; M. Chedeau, premier adjoint; M. le procureur impérial, parcouraient les rangs des travailleurs. MM. les officiers d'état-major de l'Ecole. M. le capitaine de gendarmerie, M. le commissaire de police, avec les hommes sous leurs ordres organisaient les chaînes.

Pendant l'incendie de dimanche matin, on a remarqué que la chaîne de la Loire ne pouvait suffire à alimenter une pompe. Cette lenteur dans la transmission de l'eau tenait à la fâcheuse disposition de la cale qui rend les abords de la Loire difficiles et périlleux.

Un escalier trop bref et trop étroit descend sous l'eau; un seul homme peut se tenir sur ses marches, et, pour puiser, est-il encore exposé à

tomber dans le fleuve et à disparaître entraîné par le courant, très-profond et très-rapide en cet endroit. On comprend donc pourquoi l'eau arrivait en si petite quantité jusqu'à la pompe.

A l'occasion de divers accidents qui sont arrivés aux escaliers de la cale, des réclamations ont été faites. Il suffira de signaler au service de la Loire les inconvénients et le danger pour que l'administration apporte les modifications si vivement désirées depuis longtemps.

La session des assises de Maine-et-Loire pour le troisième trimestre 1867, ouvrira le lundi 5 août, sous la présidence de M. Chamaillard, conseiller à la Cour.

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant cette session, appartenant à notre arrondissement :

MM.
Foucher-Gilbert, Louis, propriétaire à Saumur.

Peton, Pierre, propriétaire à Tigné.

Baudry, Charles, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place.

Ratouis, Eugène, propriétaire à Saumur.

Beaufils-Epagné, Jean, propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Thibault-Rivière, Auguste, agriculteur à Chenchutte-les-Tuffeaux.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

« Une tentative criminelle aurait, dit-on, eu lieu sur le chemin de fer de Vitré à Fougères. La voie aurait été barrée, sur le passage d'un train, par des individus qui auraient été arrêtés. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Nous donnons le fait sous toutes réserves. »

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

AVONS ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté, à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum*,

dérablement grandi; le temps, en s'écoulant, avait produit sur les mémoires des effets de croissance si remarquables que Mme Dorvigny se trouvait dans l'impossibilité de les acquitter.

Le colonel avait cru payer la totalité des folies de sa femme, et, par le fait, n'avait donné que des acomptes: la couturière présentait un mémoire qui avait à peu près deux ans de date, et sur lequel il restait à payer un arriéré de douze mille francs. Coraly devait aussi à la marchande de dentelles les fameux volants de point d'Alençon, à mille francs le mètre, ce qui faisait une modeste somme de quinze mille francs, sur lesquels il n'y avait à déduire que les quinze cents francs donnés par le colonel. Le marchand de nouveautés, la lingère et la marchande de modes, réclamaient aussi sur leurs *petits mémoires*, d'autres arriérés qui formaient ensemble la somme de quatorze mille francs.

Quant au bijoutier, c'était bien autre chose: Coraly, au moment de son mariage, avait fait remonter les diamants de la première femme du colonel; le bijoutier tentateur lui avait persuadé d'y ajouter tant d'étincelants suppléments, que l'écrin avait atteint un chiffre fabuleux. Coraly n'en avait avoué à son mari qu'une faible partie; elle avait espéré s'acquit-

ter un peu plus tard, avec quelques paiements partiels, mais quand elle payait d'une main, de l'autre elle choisissait un nouveau bijou, de sorte qu'elle devait encore au bijoutier la somme énorme de 40,000 francs.

Ces divers créanciers, qui devenaient de plus en plus exigeants, vinrent un jour l'assaillir, l'effrayer, et, comme le mari est responsable des dépenses de la femme, ils allèrent jusqu'à la menacer d'envoyer au colonel un commandement par huissier.

Il n'y avait plus à hésiter, Coraly prit le parti de parler à son mari pour lui faire la fatale confidence. Elle le chercha dans tout l'appartement, et ne le trouva que dans un fumoir, où jamais elle ne se hasardait.

Annaïs SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

rent péremptoirement de lui délivrer son passeport. On lui dit même, si nous sommes bien informés, qu'il ne pouvait quitter le pays sous aucun prétexte; que le Mexique avait un compte à régler avec la France pour la part qu'elle avait prise à l'intervention et pour les personnes tuées et les propriétés détruites pendant cette période; et que si la république n'obtenait pas promptement justice, le gouvernement mexicain saisirait les propriétés des citoyens français dans toute l'étendue du pays et essaierait de recouvrer ainsi une portion de ce qui lui est dû.

Pour les dernières nouvelles: P. GODÉT.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Du service quotidien du balayage et de l'enlèvement des boues et immondices des rues, places, quais, etc., de la ville de Saumur, pour cinq années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1868.

Le mercredi 31 juillet 1867, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service quotidien du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 5,000 fr. par an, sera payable par la ville, à la fin de chaque trimestre, déduction faite du rabais soumissionné.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de solvabilité et de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges déposé au secrétariat de la mairie, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 11 heures à 3 heures, à toutes personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 juin 1867.

Le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION (1).

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au service quotidien du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations prescrites audit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1868, moyennant un rabais de (indiquer la somme en toutes lettres) au-dessous de la mise à prix fixée à 5,000 fr.

Saumur, le 31 juillet 1867. (Signature).

(1) Cette soumission doit être écrite sur papier timbré.

PUBLICATION SUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'OUVRIER A L'EXPOSITION DE 1867,

PAR

M. Henri DE RIANCEY,

Rédacteur en chef de l'Union.

Cet ouvrage est plus qu'un compte-rendu, c'est un livre populaire et social.

Dans cette vaste exhibition des richesses universelles, l'auteur analyse et groupe tout ce qui intéresse l'ouvrier.

L'idée mère de cette profonde et très-remarquable étude, c'est une pensée de régénération morale par le peuple.

Un ardent amour des ouvriers signale chacune de ces pages.

Il est bien d'admirer les merveilles de l'industrie, les chefs-d'œuvre qu'a façonnés la main de l'artisan; mais les progrès matériels les plus saisissants, que sont-ils sans l'idée morale, sans l'idée religieuse?

Donc, ne nous lassons pas d'admirer ces ingénieuses créations, celles surtout où l'ouvrier

a sa part d'invention, mais aussi prenons garde que nos petites créations ne nous fassent oublier le grand Créateur.

Il y a un monde supérieur au monde physique : c'est le monde de la pensée et de la conscience.

Or, il faut que les progrès du monde moral marchent avec la même rapidité que les progrès du monde matériel; sinon nous marchons à la décadence.

C'est une idée philosophique et sociale que l'éminent auteur développe avec un talent admirable et une parfaite rectitude de jugement.

C'était un sujet de choix pour M. de Riancey, et il y a mis tout ce qu'il a trouvé dans son cœur de sympathie pour l'ouvrier.

Il est bon d'ajouter que l'ouvrage présente un vif intérêt aux visiteurs dans leurs promenades au Champ de-Mars.

Comme c'est une œuvre de propagande ouvrière, le prix en a été fixé aux dernières limites du possible.

Il y aura 6 livraisons; 2 sont en vente. On souscrit pour l'ouvrage entier. Prix des 6 livraisons : 1 fr. 50, qu'on est prié d'envoyer à M. BLÉROT, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

M. F. Saint-Martin, juge-de-peace du premier canton du Mans, vient de publier la troisième édition d'un excellent ouvrage appelé chaque jour à rendre de grands services. Cet ouvrage a pour titre : *Code des cabaretiers, limonadiers et aubergistes*; c'est un guide com-

plet du logeur et du débitant dans ses relations avec sa clientèle, la police et la régie.

Souvent, les aubergistes et débitants se mettent en contravention par ignorance des lois et arrêtés qui régissent leur profession, aussi était-il utile pour eux de trouver (ce qu'ils réclamaient depuis longtemps du reste) un *memento* qui les mit au courant de leurs devoirs, de leurs obligations, et aussi de leurs privilèges et de leurs droits. Toutes ces différentes questions sont traitées par M. Saint-Martin. C'est donc une véritable lacune qu'a comblée ce magistrat, et trois éditions successives donnent une véritable autorité à son ouvrage, qui a été honoré de la souscription de S. Exc. le ministre de l'intérieur, et qui est particulièrement recommandé par plusieurs préfets.

Le livre de M. le juge-de-peace du Mans ne s'adresse pas seulement aux cabaretiers et hôteliers, il est également bien placé entre les mains des employés de la régie des contributions et des agents de l'autorité chargés de la surveillance des cafés, auberges, etc. De plus, il est rempli d'utiles renseignements pour les voyageurs et pour toutes les personnes qui fréquentent ces établissements.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Le roi et la reine de Portugal à Paris. — Le Sultan en Angleterre. — Exposition universelle de 1867 : La Galerie des arts libéraux. I. L'Imprimerie et la Librairie (suite); — l'Orient

à l'Exposition universelle (suite); — les Colonies françaises (suite); — le jardin réservé. — Le Diable blanc, nouvelle. — Concours des musiques militaires au Palais de l'Industrie. — Inauguration du chemin de fer de Pont-Audemer à Glos-Montfort. — La maladie des vers à soie. — Salon de 1867 (9^e article). — Le Myopotame. — Curiosités de la statistique : la puissance des intérêts composés. — Bibliographie. — Appareils de distillation et de rectification des alcools de M. D. Savalle fils et C^{ie} (médaillé d'or à l'Exposition universelle).

Gravures : Londres; Arrivée du Sultan au palais de Buckingham. — Réception du Sultan par le lord-maire, à Guild-Hall. — Revue de la flotte anglaise passée à Spithead. — Exposition universelle : le Jardin réservé, vue générale. — Entrée aux Tuileries de LL. MM. le roi et la reine de Portugal. — Salon de 1867 (2 grav.). — Le Myopotame de la Nouvelle-Hollande. — Appareil distillatoire de la maison D. Savalle fils et C^{ie}. — Échecs. — Rébus.

Le grand Cirque américain, propriétaires MM. Bell et Myers, visitera les 5 et 6 août prochain notre ville, et donnera ses représentations dans la carrière de l'Ecole, rue Saint-Nicolas, entre l'infirmerie des chevaux et le grand manège des Ecuyers.

Ce grand établissement, le seul véritable Cirque américain, est le plus grand de ce genre au monde. Composé de 100 chevaux, 20 poneys, 5 mulets dressés, éléphant, une cage de lions, 150 personnes et 50 voitures, il n'a aucune relation ni rapport avec la troupe

qui est présentement en représentation au Théâtre du Prince-impérial à Paris, sous le nom de Cirque américain.

Marché de Saumur du 27 Juillet.

Froment (l'h. 77 k.)	26 62	Paille de ratelier	40 10
2 ^e qualité (74 k.)	25 57	(hors barrière), id.	—
Seigle	15 —	Paille de tilière, id.	—
Orge	14 50	Foin id.	52 00
Avoine (entrée)	13 25	Luzerne (les 750 k)	50 00
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de chenevis	24 —
— rouges	21 —	— de luzerne	—
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	27 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	24 —
— de chenevis	43 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur, 1866	1 ^{re} qualité	70 à 80	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	50 à 60	3 ^e id.
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 ^{re} id.	38 à 40	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	30 à 32	3 ^e id.
Saint-Léger et environs 1866,	1 ^{re} id.	38 à 40	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	30 à 32	3 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 ^{re} id.	36 à 38	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	28 à 30	3 ^e id.
La Vienne, 1866.	1 ^{re} id.	28 à 30	2 ^e id.

ROUGES (3).

Souza y et environs 1866.	1 ^{re} qualité	50 à 60	2 ^e id.
Champigny, 1866.	1 ^{re} id.	70 à 80	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	50 à 60	3 ^e id.
Varrains, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 60	2 ^e id.
Varrains, 1866.	2 ^e id.	40 à 50	3 ^e id.
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} id.	50 à 60	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	40 à 50	3 ^e id.
Restigny 1866.	1 ^{re} id.	46 à 50	2 ^e id.
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	46 à 50	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	36 à 40	3 ^e id.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HERVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Hervé, serrurier à Saumur, sont invités à se présenter le mardi 6 août prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON. (418)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon, appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur.

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 boisselées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

A CÉDER

DE SUITE,

UNE MAISON DE MERCERIE, Tapisserie, Modes, Ganterie, etc., A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

CHIENNE DE CHASSE

A VENDRE

Ayant de la race et bonne pour la perdrix.

S'adresser à CHALES, garde au château des Ricardières, près Gizeux (Indre-et-Loire). (401)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE BELLE MAISON

Avec VASTE JARDIN, bien affrUITÉ,

Située à St-Lambert-des-Levées. S'adresser au bureau du journal.

CHAMBRES, CABINET

CAVE ET GRENIER,

A louer présentement.

S'adresser à M. BARDOU, rue de la Grise. (417)

A LOUER

Pour Noël 1867,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salon de compagnie, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, vastes greniers, cour, boanderie, cave, pressoir, pompe, écurie, remise, et un beau jardin, bien affrUITÉ, de 11 ares environ. S'adresser chez M. JAGOT-PATTÉE, rue Beaurepaire. (384)

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 24,

S'adresser à M^e POULET, avoué.

ON DEMANDE un Garde particulier, marié, connaissant bien l'exploitation des bois. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BADIN, serrurier-mécanicien, a transféré son domicile carrefour Dacier, n° 14.

SOUFRE SUBLIMÉ PUR.

Dépôt chez A. PIE fils, droguiste.

Une maison de Rouennerie et de Nouveautés DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

PORTRAITS.

Nous annonçons à nos lecteurs la présence à Saumur de M. GOBERT, artiste peintre de Paris. Des portraits de personnes de la ville, très connues, peints par cet artiste, sont exposés à l'appréciation du public chez M. DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf.

M. GOBERT réside rue Beaurepaire, n° 18, au 2^e. (415)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

Vient de paraître : DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 JUILLET.			BOURSE DU 29 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 65	»	»	20	68 85	»
4 1/2 pour cent 1852.	99 50	»	25	»	99 25	»
Obligations du Trésor.	466 25	»	2	50	465	»
Banque de France.	3340	»	15	»	3345	»
Crédit Foncier (estamp.)	1370	»	5	»	1377 50	»
Crédit Foncier colonial	560	»	»	»	558 75	»
Crédit Agricole	620	»	5	»	625	»
Crédit industriel.	631 25	1	25	»	632 50	1
Crédit Mobilier	335	»	7	50	338 75	3
Comptoir d'esc. de Paris.	735	»	7	50	742 50	7
Orléans (estampillé)	871 25	»	8	75	880	8
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1147 50	2	50	»	1147 50	»
Est.	536 25	»	3	75	540	3
Paris-Lyon-Méditerranée.	870	»	7	50	880	10
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	2	50	»	545	»
Ouest	563 75	5	1	25	562 50	1
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1535	»	»	»	1540	»
Canal de Suez	300	»	»	»	305	»
Transatlantiques.	355	5	»	»	355	»
Emprunt italien 5 0/0.	48 75	»	»	35	48 95	»
Autrichiens	445	»	12	50	448 75	3
Sud-Autrich.-Lombards.	365	»	10	»	366 25	1
Victor-Emmanuel	69 50	»	»	»	70	»
Romains.	70	»	50	»	70	»
Crédit Mobilier Espagnol.	220	»	5	»	220	»
Saragosse	88	»	2	»	90 50	2
Séville-Xérès-Séville	29	»	»	»	28 50	»
Nord-Espagne.	82 50	»	2	50	81	»
Compagnie immobilière.	160	»	10	»	167 50	7

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	»	315	»
Orléans	309 75	»	»	»	311 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»	»	320	»
Ouest	309	»	»	»	309	»
Midi.	308 50	»	»	»	308	»
Est.	309 50	»	»	»	312	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,